

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

SESSION 2025

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5

Indications sur les attentes

Le règlement d'examen (Arrêté du 17 juin 2020 paru au *BOEN* du 10 juillet 2020) précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à « vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). »

L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement sur 6, 8 et 6 points. Cette répartition est immuable.

Dans cette perspective, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction est un barème cumulatif : la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée.
- l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisée ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.
- il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice de façon à ce qu'il soit visible que tout a été évalué.

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des **éléments attendus** (capacités, connaissances, etc.), le cas échéant, des **éléments à valoriser**.

- **Les éléments attendus** sont ceux qui doivent être retrouvés dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	1/8

- **Les éléments à valoriser** portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total des points).

**Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve d'histoire-géographie
et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel.
Grille parue au *BOEN* n°47 du 16 décembre 2021.**

Parties	Exercices	Principales compétences évaluées
Première partie (histoire ou géographie) /6 points	Questions à réponses courtes en histoire ou en géographie	- Maîtrise et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : se repérer et contextualiser ; - Mémoriser et s'appropriier les notions.
Deuxième partie (histoire ou géographie) / 8 points	Questions sur documents	- S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier ; - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.
Troisième partie (EMC) / 6 points	Analyse d'une situation à partir d'un dossier documentaire	- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ; - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ; - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 2 : les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Compétence évaluée : maîtriser et utiliser des repères spatiaux. (2,5 points)

Question 1 : identifiez les notions qui correspondent aux définitions suivantes :

Réponse attendue :

1. Aléa : Phénomène naturel ou technologique plus ou moins probable sur un espace donné.
2. Risque : Possibilité qu'un phénomène se produise et touche une société.
3. Catastrophe : Réalisation d'un risque entraînant des destructions et des victimes.

Question 2 : localisez et nommez sur la carte (**ANNEXE 1 page 3/13 à rendre avec la copie**) un littoral métropolitain menacé par les effets du changement climatique.

Réponse possible : on attend du candidat qu'il mentionne dans la légende un littoral métropolitain menacé par les effets du changement climatique en choisissant le figuré approprié (aplat, linéaire) et qu'il le localise correctement sur la carte.

Exemples de littoraux :

- pour la France métropolitaine : littoral de la Manche ; littoral de l'Océan Atlantique ; Camargue (delta du Rhône) ;

Éléments de valorisation :

- degré de précision de la localisation (nom du littoral concerné) ;
- précision du risque encouru (érosion des côtes, montée des eaux...).

Compétence évaluée : s'approprier les démarches géographiques. (3,5 points)

Question 3 : « Les sociétés humaines sont différemment exposées et préparées aux risques. » Justifiez cette affirmation à l'aide d'un exemple de risque (naturel, technologique, sanitaire) de votre choix.

Réponse possible : les facteurs de vulnérabilité des sociétés humaines face aux risques sont variés : facteurs spatiaux (aménagements sur les littoraux ou le long d'un fleuve, dans une vallée de haute montagne, dans une zone à forte activité sismique, ou proche d'une zone industrielle à risque...) ; facteurs socio-économiques (niveau de développement, qualité des infrastructures et des moyens de gestion de crise) ; politiques (dispositifs de prévention et de gestion de crise, aménagement du territoire) ; intensité de l'aléa... En règle générale, les pays développés sont mieux préparés face aux risques naturels, technologiques ou sanitaires, les pays en développement ou faiblement développés connaissant davantage de dégâts matériels ou de victimes lorsqu'ils sont confrontés à un aléa majeur.

Éléments de valorisation :

- mention des acteurs intervenant dans la gestion des risques ;
- qualité et précision de l'exemple (repérage spatial et temporel) ;

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	3/8

- référence à la possibilité d'une intervention internationale en cas de crise majeure (ONU, ONG, États) ;
- mise en perspective d'États illustrant les différences de préparation et de gestion des risques, ainsi que leurs conséquences sur le nombre de victimes ou de sinistrés (séismes au Japon en 2011 et en Haïti en 2010 par exemple).

Question 4 : présentez l'intérêt d'un Plan de Prévention des Risques (PPR).

Réponse possible : un PPR (plan de prévention des risques) est un document élaboré par l'État en concertation avec les collectivités locales. Il permet de connaître les zones géographiques soumises à des risques naturels ou technologiques afin d'y interdire de nouvelles constructions, d'imposer des aménagements sur des constructions existantes, ou de mettre en place des plans de secours ou d'aménagement.

Éléments de valorisation :

- typologie des différents plans de prévention : PPRn pour les risques naturels ; PPRt pour les risques technologiques ; PPRI pour les risques littoraux ; PPRi pour les risques inondations...

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Capacités évaluées :

- questionner des documents pour conduire une analyse historique ;
- raconter un événement historique.

Sujet : les États-Unis et l'affrontement Est-Ouest pendant la Guerre froide (de 1947 à la fin des années 1980)

Questions et réponses possibles

Question 1 : Harry Truman oppose deux mondes. Reproduisez le tableau suivant sur votre copie puis complétez-le à l'aide du document 1 et de vos connaissances.

Réponse possible :

	Modes de vie acceptables selon Harry Truman	Modes de vie dénoncés par Harry Truman
Éléments caractéristiques des modes de vie	<i>Volonté de la majorité / élections libres / libertés individuelles</i>	<i>coercition et procédés d'intimidation, contrôle des médias, élections dirigées</i>
Nature du régime politique	<i>démocratie libérale</i>	<i>régime totalitaire</i>
Puissance dominante	<i>États-Unis</i>	<i>URSS</i>

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	4/8

Éléments de valorisation :

- Truman ne cite pas explicitement l'URSS, ni les régimes communistes, mais affirme que les accords de Yalta n'ont pas été respectés par les Soviétiques en Europe de l'Est ;
- opposition entre deux blocs.

Question 2 : expliquez l'aide apportée par les États-Unis à la Grèce. (Document 1)

Réponse possible : On attend du candidat qu'il évoque les objectifs et les moyens de l'aide à la Grèce. Comme la plupart des pays européens en 1947, la Grèce doit reconstruire une économie ruinée par le conflit mondial. Pour Truman, seuls les États-Unis, superpuissance mondiale, a les moyens (financiers) pour venir en aide à ces pays ruinés.

Il affirme également qu'il s'agit de défendre les économies libérales face aux dangers de soulèvements communistes qui pourraient faire tomber ces pays dans le camp opposé (menace de guerre civile, comme en Grèce).

Pour atteindre ces objectifs, Truman propose une assistance économique et financière à la Grèce.

Éléments de valorisation :

- évocation de la doctrine Truman ;
- évocation du Plan Marshall (juin 1947) qui élargira cette proposition d'aide économique à l'ensemble des pays européens ayant fait le choix d'une économie libérale et d'un régime démocratique ;
- mise en place d'un « rideau de fer » en Europe, et du début de l'affrontement entre le bloc occidental et le bloc communiste.

Question 3 : expliquez comment le magazine *Atomic war* témoigne de la propagande américaine. (Document 2)

Réponse possible :

- identification précise des événements et des acteurs : conflit armé fictif entre des avions bombardiers américains et un sous-marin soviétique (« sous-marin rouge ») ;
- allusion à un conflit nucléaire entre les deux protagonistes : titre explicite de la revue (*Atomic War*) ; allusion à l'utilisation de missiles aériportés côté américain et présence d'un missile soviétique sur le pont du sous-marin (en 1952, l'URSS détient sa première bombe atomique) ;
- caractère explicite du sous-titre (« Seule une Amérique forte peut l'empêcher ») qui justifie la politique extérieure des États-Unis face à la menace soviétique, et inaugure la politique de la terreur entre les deux superpuissances.

Question 4 : décrivez les formes de la politique américaine d'endiguement. (Documents 1, 3 et connaissances personnelles)

Réponse possible : la doctrine Truman définie en 1947 pose les principes de la politique d'endiguement (« containment ») qui vise à fournir aux pays menacés par l'expansion soviétique une aide économique et financière (document 1) mais aussi un soutien politique (« pression ») et militaire (document 3). Cette forme d'intervention peut être directe avec l'engagement de troupes et le recours à des bombardements (Corée en 1950, Vietnam en 1964) ou indirecte (Berlin en 1948, Cuba en 1962).

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	5/8

La volonté américaine de stopper l'extension de la zone d'influence soviétique (politique d'endiguement du communisme) s'affirme dans la création d'alliances militaires du bloc occidental entre 1947 et 1955 (Otan, Pacte de Rio, Pacte de Bagdad, Otase, Anzus) qui semblent vouloir « encercler » l'Union soviétique et ses alliés.

Éléments de valorisation :

- 1947, année de rupture qui marque le début de la guerre froide et la mise en place d'une logique de bloc ;
- tout développement relatif à un conflit ou une guerre évoquée dans le document 3 ;
- la doctrine Truman légitime l'activisme des Etats-Unis pendant la guerre froide ; les Etats-Unis se positionnent comme leader du monde libre ;
- toute mention sur la doctrine Jdanov (1947) et la création du conseil d'aide économique mutuelle (CAEM, 1949) pour soutenir les pays d'Europe de l'Est.

Question 5 : « De 1947 à 1991, la guerre froide se caractérise par un affrontement Est-Ouest qui se traduit par des crises et des conflits. » Justifiez cette affirmation à l'aide des documents et de vos connaissances dans un texte d'une dizaine de lignes.

Réponse possible :

- justification des bornes chronologiques (1947/1991) ;
- définition de la guerre froide (affrontement indirect entre les deux Grands pour contrôler des espaces stratégiques) qui reconfigure les relations internationales : une logique de blocs qui divise idéologiquement, politiquement, économiquement et culturellement le monde. Le candidat pourra développer ces aspects en soulignant l'opposition des doctrines, des modèles politiques et économiques et des alliances militaires ;
- référence aux crises et conflits localisés qui incarnent localement l'affrontement planétaire entre les deux Grands. Le candidat pourra développer un exemple mentionné dans le document 3 (guerre de Corée, crise de Cuba) et évoquer le risque nucléaire.

Éléments de valorisation :

- périodisation de la guerre froide : guerre froide, coexistence pacifique, détente, guerre fraîche... ;
- opposition est-ouest remise en cause par l'affirmation sur la scène internationale de nouveaux acteurs et de puissances régionales : référence aux pays décolonisés qui choisissent le non-alignement, aux pays européens qui s'érigent progressivement en communautés (CECA, CEE), à l'émergence de nouvelles puissances (Chine, Inde). Le candidat peut aussi évoquer les tensions à l'intérieur des blocs (URSS-Chine...)

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	6/8

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : s'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Sujet : l'utilisation de la vidéosurveillance algorithmique

Questions et réponses possibles

Question 1 : définissez ce qu'est la vidéosurveillance algorithmique (technologie, atouts). (Document 1)

Réponse possible : la vidéosurveillance algorithmique (VSA) « consiste à utiliser l'intelligence artificielle via des algorithmes pour analyser automatiquement en temps réel et en continu des images des caméras de vidéosurveillance afin d'alerter la police sur les comportements suspects ». La vidéosurveillance algorithmique contribue à la sécurité des populations dans les espaces publics. Elle est notamment utilisée lors des événements réunissant un large public.

Question 2 : expliquez comment l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique a été encadrée pour les Jeux olympiques de Paris. (Documents 1 et 2)

Réponse possible : la loi relative aux jeux olympiques et paralympiques encadre l'expérimentation de la VSA. Celle-ci interdit l'utilisation d'un système d'identification biométrique des individus, ou de reconnaissance faciale. De plus, il faut être habilité par le ministère de l'Intérieur pour pouvoir l'utiliser (limitation des personnes autorisées). Enfin, les images et les données captées par le système ne sont pas conservées plus de douze mois avant destruction.

Éléments de valorisation :

- intervention de la CNIL pour limiter les atteintes aux libertés individuelles ;
- caractère provisoire de cette utilisation, avec une date limite fixée au 31 mai 2025.

Question 3 : justifiez la phrase soulignée dans le document 3 : « Toute surveillance dans l'espace public est une ingérence dans le droit à la vie privée ». (Documents 2 et 3)

Réponse possible : les opposants à la généralisation de la vidéosurveillance algorithmique contestent son caractère intrusif. Selon eux, la VSA collecte des données personnelles et porte ainsi atteinte au droit à la vie privée : le respect du droit à l'image ne serait donc pas garanti et le risque d'espionnage est réel.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	7/8

Des associations comme La Quadrature du Net (document 2) s'oppose à la VSA en mettant en évidence le caractère tentaculaire de cette technologie dans l'espace public. Le visuel de l'affiche met l'accent sur la surveillance généralisée entrave

Éléments de valorisation :

- *idée que le droit au respect de la vie privée est garantie par le Conseil constitutionnel ;*
- *analyse fine du document 2 pour étayer la réponse.*

Question 4 : vous participez à un débat sur le développement dans votre lycée de la surveillance algorithmique (entrée, cour, couloirs de l'établissement...). Développez votre point de vue dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes.

Réponse possible : on attend du candidat qu'il expose une argumentation personnelle, construite et étayée. Le point de vue développé devra être nuancé et justifié. Le candidat pourra notamment évoquer l'idée que la vidéosurveillance algorithmique permettrait de renforcer la sécurité des établissements scolaires et de leurs abords (face aux risques d'intrusion, d'attentat...) mais que cette technologie pose un certain nombre de questions (collecte de données personnelles par exemple...).

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 25-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	8/8